# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Marché n° 2026-14**
**Travaux d'optimisation de chaufferies, de l'extension du rafraîchissement et de mise en œuvre d'une GTB de l'Université Toulouse Capitole**

Date et heure limites de réception des offres :
**Lundi 12 octobre 2025 à 12h00**

**Une visite des sites est obligatoire (cf. article 5.3)**

**Université Toulouse Capitole**
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE CEDEX 9
Tél : 05.61.63.39.81

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | Travaux d'optimisation de chaufferies, de l'extension du rafraîchissement et de mise en œuvre d'une GTB de l'Université Toulouse Capitole |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 5 |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Variantes** | Défini par lot |
| | **PSE** | Défini par lot |
| | **Clauses sociales** | Non |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Avec |
| | **Négociation** | Avec |

## SOMMAIRE

Article 1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....5
1.6 - Réalisation de prestations similaires....5
Article2 - Conditions de la consultation....5
2.1 - Délai de validité des offres....5
2.2 - Forme juridique du groupement....5
2.3 - Variantes....6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires....6
2.5 - Développement durable....6
Article 3 - Conditions relatives au contrat....7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....7
Article 4 - Contenu du dossier de consultation....7
Article 5 - Présentation des candidatures et des offres....8
5.1 - Documents à produire....8
5.2 - Présentation de la variante exigée....10
5.3 - Visites sur site....10
Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....11
6.1 - Transmission électronique....11
6.2 - Transmission sous support papier....12
Article 7 - Examen des candidatures et des offres....13
7.1 - Sélection des candidatures....13
7.2 - Attribution des marchés....13
7.3 - Suite à donner à la consultation (négociation éventuelle)....15
Article 8 - Renseignements complémentaires....15
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....15
8.2 - Procédures de recours....15

# Article 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet de réaliser les travaux d'optimisation de chaufferie, de l'extension du rafraichissement et de mise en œuvre d'une GTB pour les différents bâtiments de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Lieux d'exécution des prestations :

1. Sites de TOULOUSE

   Université Toulouse Capitole
   Bâtiment ARSENAL (le bâtiment de la B.U. est inclus),
   Bâtiment REMPART et Anciennes facultés
   2, rue du Doyen Gabriel Marty
   31042 TOULOUSE CEDEX 9

   Manufacture des tabacs
   21 Allée de Brienne
   31000 TOULOUSE

   Toulouse School of Economics (TSE)
   1, Esplanade de l'université
   31080 TOULOUSE CEDEX 06

2. Site de RODEZ

   IUT de RODEZ
   50, avenue de Bordeaux
   12000 RODEZ

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 lots :

| Lot | Désignation |
|---|---|
| 1 | Sites de Toulouse – Chauffage rafraichissement ventilation |
| 2 | Sites de Toulouse – Electricité et brasseurs d'air |
| 3 | Site de Rodez – Chauffage rafraichissement ventilation |
| 4 | Site de Rodez – Electricité et brasseurs d'air |
| 5 | Développement d'une gestion technique bâtiment multisite |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

**Ce marché est divisé en tranches uniquement pour les lots n° 1 et 5 :**

| Lot | Tranche | Tranche optionnelle | Délai limite de notification |
|---|---|---|---|
| 1 | Tranche optionnelle n° 1 | Manufacture des Tabacs : réfection de la chaufferie centrale | 12 mois |
| 5 | Tranche optionnelle n° 1 | Un contrat de maintenance de la solution GTB sur 2 ans | 12 mois |
| 5 | Tranche optionnelle n° 2 | Un contrat de maintenance de la solution GTB sur 5 ans | 12 mois |

La tranche ferme, commune à tous les lots, a pour objet la réalisation du marché de base telle que décrite dans le CCTP de chaque lot.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45331000-6 | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |

| Lots | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 1 et 3 | 45331000-6 | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |
| 2 et 4 | 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |
| 5 | 42961000-0 | Système de commande et de contrôle |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## Article2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

**En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.**

## 2.3 - Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Une variante exigée est prévue par le maître d'ouvrage seulement pour le lot suivant :

| Lot | Libellé | Description |
|---|---|---|
| 4 | Variante n° 1 exigée | Remplacement des 4 armoires électriques du bâtiment B (cf. article 6 du CCTP du lot n° 4) |

**L'absence du chiffrage de la variante n° 1 du lot n° 4 dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.**

## 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Le maître d'ouvrage choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles retenues.

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) précisées dans les pièces des lots suivants :

| Lot | Libellé | Description |
|---|---|---|
| 1 | PSE N° 1 | Mise en place d'un système de rafraîchissement pour des locaux du bâtiment A et E de la Manufacture des Tabacs |
| 1 | PSE N° 2 | Mise en place d'un système de rafraîchissement pour des locaux en R+3 de la Bibliothèque Universitaire de l'Arsenal |
| 2 | PSE N° 1 | Rafraichissements locaux des bâtiments A et E de la Manufacture des Tabacs avec mise en place d'un groupe d'eau glacé |

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## Article 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## Article 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le Règlement de la consultation (RC) ;
- L'Acte d'engagement (AE) pour chaque lot et son annexe n° 1 (désignation des co-traitants) ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et un commun avec ses six annexes **(IMPORTANT : les annexes sont des documents confidentiels et elles seront transmises via la plateforme PLACE sur demande du candidat)** ;
- La Décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des cinq lots ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le Rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- Le Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) ;
- Les diagnostics (DTA et RAAT) **(ils seront remis ultérieurement)** ;
- Formulaire administratif (DC1 et DC2) ;
- Fiche fournisseur ;
- Attestation de visite.

Il est remis gratuitement via la plateforme PLACE à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3059824&orgAcronyme=f2h

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## Article 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| La déclaration du candidat (DC2) | Non |
| L'habilitation de pouvoir | Oui |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| La lettre de candidature (DC 1) | Non |
| Extrait K-bis datant de moins de 3 mois | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2) | Non |
| Attestation assurance responsabilité civile pour les risques professionnels et décennale en cours de validité | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles dans le dossier de consultation, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques (co-traitant et sous-traitant) sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## **Pièces de l'offre :**

**Lots n° 1 à 4 :**

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| L'attestation de visite | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Mémoire méthodologique détaillant l'organisation que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat **en respectant les items suivants** :<br>- Méthodologie et organisation d'intervention, suivant type le d'ouvrage à réaliser, prise en compte des contraintes en site occupé, travaux en hauteurs, approvisionnements, intervention sur les différents sites, atteintes des objectifs du décret BACS, démarches CEE.<br>- Moyens humains et matériels avec présentation de l'organigramme fonctionnel de l'équipe dédiée à l'opération, des CV, compétences des intervenants, présentation de références équivalentes en technicité et volume de travaux.<br>- Présentation des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat. | Non |
| Qualité des matériaux et fournitures : Fiches techniques correspondant aux produits et matériaux proposés par le candidat pour la réalisation des travaux | Non |
| Calendrier de préparation, et de réalisation des travaux selon le délai contractuel et prise en compte des travaux en site occupé, | |
| Attestation acceptation CCAP et des CCTP (ainsi que lot 0) | Oui |
| La fiche fournisseur | Non |

**Lot n° 5 :**

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| L'attestation de visite | Non |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Mémoire méthodologique détaillant l'organisation que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat **<u>en respectant les items suivants</u>** :<br>- Méthodologie et organisation des prestations, détails des heures de développement et des heures de préparation, organisation et coordination avec les autres lots, atteintes des objectifs du décret BACS, démarches CEE.<br>- Performance, expérience et compétences de l'entreprise sur le thème de la cybersécurité des installations<br>- Moyens humains et matériels avec présentation de l'organigramme fonctionnel de l'équipe dédiée à l'opération, des CV, compétences des intervenants, présentation de références équivalentes en technicité et volume de travaux (supervision, administrateur réseaux, administrateur systèmes informatiques, …).<br>- Présentation des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat. | Non |
| Qualité des matériaux et fournitures : Qualité des équipements, des imageries, proposition de vue d'imagerie réalisées sur des projets équivalents, proposition de charte GTB sur projet équivalent | Non |
| Calendrier de préparation, et de réalisation des travaux selon le délai contractuel | |
| Attestation acceptation CCAP et des CCTP (ainsi que lot 0) | Oui |
| La fiche fournisseur | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 5.2 - Présentation de la variante exigée

La variante du lot n° 4 sera chiffrée dans l'acte d'engagement, ainsi que dans la DPGF, en complément de l'offre de base.

### 5.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

**Les conditions de visites sont les suivantes :**

Dates des visites :

1. Visite de l'Université Toulouse Capitole : Le 10/09/2026 à 9h00 et le 16/09/2026 à 9h00.
   **Durée estimative 3h.**

   **Lieu de rendez-vous :** Hall du bâtiment principal de l'Arsenal de l'Université Toulouse Capitole – 2, rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9

2. Visite de l'IUT de RODEZ : Le 09/09/2026 à 10h00 et le 17/09/2026 à 10h00.

**Lieu de rendez-vous :** Hall du bâtiment C (à l'accueil) de l'IUT de Rodez – 50, avenue de Bordeaux, 12000 RODEZ

Les candidats doivent impérativement s'inscrire au préalable à l'adresse suivante en indiquant le créneau retenu : service.marches@ut-capitole.fr

Les candidats devront apporter leur attestation de visite qui est jointe dans le DCE. L'attestation de visite sera signée à chaque entreprise le jour de la visite, une copie devra être remise dans l'offre du candidat.

## Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur PLACE du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3059824&orgAcronyme=f2h

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

- La copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine. Cette copie de sauvegarde doit comporter la mention lisible :

**« Copie de sauvegarde – MARCHE N° 2026-14 : Travaux d'optimisation de chaufferies, de l'extension du rafraîchissement et de mise en œuvre d'une GTB de l'Université Toulouse Capitole »**

La copie de sauvegarde adressée par support papier ou USB à l'adresse suivante :

| |
|---|
| Université Toulouse Capitole<br>Service des marchés Publics - bureau AR146<br>2, rue du Doyens Gabriel Marty<br>31042 TOULOUSE CEDEX 9 |

- Format électronique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :
- Archives : .zip, .7z ;
- Documents : .docx, .xls, .pdf, .odt, ods ;
- Informations graphique/images : *.jpg, *.gif, *.png ;
- Plans : *.dwg ; *.dxf.

De préférence, la taille des fichiers ne doit pas accéder 50 mégaoctets.

Le candidat veillera à :
- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- favoriser les formats dits « ouverts » propres à la conservation à long terme des données : xml ou pdf pour les fichiers texte, jpg ou png pour les fichiers images.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- ne pas verrouiller ses documents par des mots de passe qui rendraient impossible leur lecture par le pouvoir adjudicateur ;
- renseigner, lors du téléchargement du DCE, son nom, une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

- Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation mais elle est **fortement conseillée**. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.
Après attribution, si les candidats retenus ne disposent pas de la signature électronique, l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## Article 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 4 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

| | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat. |

- Offre irrégulière

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- Offre anormalement basse.

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision du pouvoir adjudicateur.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

**<u>Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante</u> :**

**Pour les lots n° 1 à 4 :**

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1- Prix des prestations | 40.0 |
| 2- Valeur technique | 55.0 |
| *2.1- Qualité des matériaux et fournitures* | *10.0* |
| *2.2- Méthodologie et organisation d'intervention, suivant type le d'ouvrage à réaliser, prise en compte des contraintes en site occupé, travaux en hauteurs, approvisionnements, intervention sur les différents sites, atteintes des objectifs du décret BACS, démarches CEE* | *20.0* |
| *2.3- Moyens humains et matériels avec présentation des CV, compétences des intervenants, présentation de références équivalentes en technicité et volume de travaux* | *15.0* |
| *2.4- Calendrier de préparation, et de réalisation des travaux selon le délai contractuel et prise en compte des travaux en site occupé,* | *10.0* |
| 3- Considération environnementale (gestion des déchets, durabilité des équipements et disponibilités es pièces détachées) | 5.0 |

**Pour le lot n° 5 :**

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1- Prix des prestations | 40.0 |
| 2- Valeur technique | 55.0 |
| *2.1- Qualité des équipements, des imageries, proposition de vue d'imagerie réalisées sur des projets équivalents, proposition de charte GTB sur projet équivalent* | *15.0* |
| *2.2- Méthodologie et organisation des prestations, détails des heures de développement et des heures de préparation, organisation et coordination avec les autres lots, atteintes des objectifs du décret BACS, démarches CEE* | *15.0* |
| *2.3- Performance, expérience et compétences de l'entreprise sur le thème de la cybersécurité des installations* | *5.0* |
| *2.4- Moyens humains et matériels avec présentation des CV, compétences des intervenants (l'attestation Qualibat 5511 ou équivalent sera valorisée à la notation), présentation de références équivalentes en technicité et volume de travaux (supervision, administrateur réseaux, administrateur systèmes informatiques, …)* | *10.0* |
| *2.5- Calendrier de préparation, et de réalisation des travaux selon le délai contractuel* | *10.0* |
| 3- Considération environnementale (gestion des déchets, durabilité des équipements et disponibilités es pièces détachées) | 5.0 |

Le critère n°1 « prix des prestations » sera noté de la manière suivante :
NOTE = (Offre la plus basse / Offre proposée par le candidat) X (valeur pondération critère prix)

Le critère n° 2 « Valeur technique » sera noté au regard des éléments apportés dans le cadre de l'offre technique et la note méthodologique, accompagné des justifications et observations.

Le critère n°3 « Considération environnementale » sera noté au regard des éléments apportés dans le mémoire technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation (négociation éventuelle)

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Cette décision est prise lot par lot.

Cette négociation donnera lieu à des échanges écrits avec l'ensemble des candidats et portera sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les prix.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager un second tour de négociation avec les trois candidats ayant présenté les offres les mieux classées à l'issue du premier tour de négociation, mené avec l'ensemble des candidats, sur la base d'un premier classement des offres. Cette décision est prise lot par lot. Ce second tour de négociation pourra notamment être organisé sous la forme d'une réunion physique.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

## Article 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur PLACE du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3059824&orgAcronyme=f2h

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : http://toulouse.tribunal-administratif.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
CCRA de Bordeaux - Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
dreets-na.polec@dreets.gouv.fr